

MARCHE de GRÉ à GRÉ pour l'EXÉCUTION des TRAVAUX d'achèvement d'une partie de l'École JOINVILLE.

M. le MAIRE. - Mes Chers Collègues, l'ordre du jour est épuisé. Cependant avant de clore la séance je voudrais vous soumettre une question qui n'est pas portée à l'ordre du jour et qui pourtant a une grande importance et revêt un caractère d'extrême urgence. Il s'agit de l'achèvement de l'École Joinville.

Cette question n'a pas été portée à l'ordre du jour parce que le Marché ne m'a été remis qu'hier par Monsieur le Directeur des Entreprises Métropolitaines et Coloniales.

En me le remettant Monsieur KRAFTT m'a affirmé que si le marché était approuvé les travaux commenceraient dans quinze jours et en Novembre nous pourrions mettre à la disposition de la Directrice quatre classes et un préau.

Si il faut que nous attendions la session ordinaire du mois d'août les travaux ne pourraient être entrepris que dans deux mois et ne seraient terminés qu'en janvier seulement.

Si nous ne remédions pas à cet état de choses le plus vite possible nous risquons de voir, un jour ou l'autre, la vieille école Joinville s'écrouler sur les enfants. Or, je le répète il faut à tout prix prendre nos responsabilités.

M. VERGOZ. - Est-ce que l'absence de la minorité pour la discussion d'une question non portée à l'ordre du jour n'entraînera pas l'annulation de la délibération du Conseil Municipal.

M. le MAIRE. - Si pour un motif quelconque la question ne peut être discutée je demanderai le licenciement des élèves dès la rentrée de septembre jusqu'à ce que la nouvelle école soit construite.

Lorsque le danger surviendra la minorité ne manquera pas d'en rejeter sur nous la responsabilité.

M. REBEST. - Il n'y a plus à hésiter. Nous avons vu ensemble l'état de vétusté de cet établissement. Quant à moi je demande à mes Collègues l'approbation du Cahier des Charges pour que les travaux commencent dans le plus bref délai.

M. le MAIRE. - Je mets aux voix les deux questions suivantes, à savoir:

1°) Le Conseil Municipal accepte-t-il, en raison de son caractère d'extrême urgence, la discussion du marché de gré à gré passé entre la Commune et les Entreprises Métropolitaines et Coloniales bien que cette affaire ne figure pas à l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

2°) Le Conseil Municipal accepte-t-il le marché de gré à gré passé entre la Commune et les Entreprises Métropolitaines et Coloniales concernant

de M. le Maire
St Denis le 7 Août 1950
P. le Maire Général
le Chef de Bureau délégué.
signé: Gavarini

Approuvé
St Denis le 7 Août 1950
P. le Maire et par délégation
le Secrétaire Général
signé: Bozzi

Approuvé
St Denis le 15/8/50
P. le Maire et par délégation
le Secrétaire Général
signé: Bozzi

la 1ère tranche de travaux de 5 millions de Francs CFA: construction de quatre classes et d'un préau.

Adopté à l'unanimité

M. LAWSON. - Qu'en pense le Directeur des Travaux?

M. le MAIRE. - Cette question lui échappe complètement puisqu'il a un marché passé.

M. VERGOZ. - Avez vous quelqu'un susceptible de surveiller les Travaux et surtout la qualité des matériaux employés?

M. LAWSON. - Les travaux peuvent être exécutés sous le contrôle de la Municipalité représentée par le Directeur des Travaux assisté d'un Adjoint technique des Travaux Publics.

M. le MAIRE. - Puisque nous avons tous été d'accord pour le vote de ce marché j'écrirai à Monsieur le Préfet pour lui demander d'approuver notre délibération.

Il reste entendu que les travaux seront contrôlés ainsi que l'ont demandé MM. LAWSON et VERGOZ.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 11 H.17'./.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Les Membres,



Baug

Chicuel

Michel Ferrere

A. Brossat

Michel Ferrere

Maurice

de la Hogne

R. Charugat

Delapouille

N'ont pas signé:

MM. HOARAU Edouard) absents
PINGUET Jean)



Chicuel